



## Pension alimentaire enfant majeur

Par **jacky**, le **15/06/2010** à **14:45**

Bonjour,

je paye une pension alimentaire à mon ex femme pour ma fille, cette pension est saisie sur ma pension d'invalidité, ma fille qui va avoir 21 ans en juillet quitte le domicile de sa mère pour s'installer dans une autre ville afin de poursuivre ses études.

En accord avec sa mère je voudrais continuer à verser directement cette pension à ma fille comment procéder pour stopper cette saisie sur ma pension. Je vous précise qu'à ce jour les relations entre mon ex épouse, ma fille et moi-même sont bonnes. Je vous remercie pour votre réponse, cordialement.